

Concepts

Contrat social : pacte d'association (fictif) par lequel les hommes ont institué l'Etat, d'un commun accord, en cédant tout ou une partie de leurs droits (envers un seul chez *Hobbes*, qui a tous les pouvoirs, envers tous et donc envers nous-mêmes chez *Rousseau*, ce qui est censé sauvegarder réellement les libertés).

Droit : (etym : latin *directus*, " droit ", ni courbe ni tordu ; ce qui est conforme à la règle)

1) **Sens juridique** : ensemble des règles et des normes qui encadrent la vie sociale et qui s'expriment par des lois (et sanctions possibles, de l'amende à l'emprisonnement, si elles ne sont pas respectées). Synonyme de « justice » au sens, non pas d'équité mais de **justice institutionnelle** (application de la loi par des juges dans un tribunal).

2) Le droit "**positif**" est le droit en vigueur dans telle ou telle société. Il est légal mais n'est pas toujours « juste », ou « légitime ».

3) le **droit " naturel "** est celui qui est censé résulter de la nature de l'homme en tant qu'elle préexiste à toute disposition conventionnelle. Le droit naturel est posé comme supérieur à toute législation positive ; il constitue la référence indispensable pour tout homme qui refuse de se soumettre au droit positif pour des raisons morales (droit de désobéir, incarné par Antigone ou Socrate). Synonyme aujourd'hui de droits de l'homme. Il n'est pas toujours légal c'est-à-dire inscrit dans la loi mais toujours légitime (exemple : secourir son prochain, qu'il ait des papiers ou non).

Equité : etym : *aequitas*, " égalité d'âme ", " honnêteté ", " esprit de justice ") Chez Aristote : esprit de justice, souci de respecter l'esprit de la loi plutôt que sa lettre, au point de pouvoir parfois prendre une décision contre la loi : " corriger la loi, dans la mesure où celle-ci se montre insuffisante en vertu de son caractère général

Etat de droit : Conception moderne et juridique de l'Etat qui le définit par la capacité de s'autolimiter, afin d'empêcher toute dérive tyrannique ou despotique. Un Etat de droit est un Etat à la fois républicain et démocratique, c'est-à-dire dont le peuple est tenu pour souverain. Dans un Etat de droit, les droits fondamentaux des hommes sont garantis par la loi (la Constitution), à tel point que l'homme a des droits qu'il peut revendiquer contre l'Etat.

Etat de nature/ état civil :

- **état de nature** : fiction ; sert à voir pourquoi les hommes ont institué l'Etat, et si l'Etat est bien ou pas pour l'homme ; pour répondre à cela on IMAGINE comment les hommes vivraient sans lois, sans Etat. Vivraient-ils mieux ? ou s'entretueraient-ils ? –Hobbes répond à cela que les hommes s'entretueraient à l'état de nature, « l'homme est un loup pour l'homme » : chacun ayant un droit et une liberté illimitée(s), nous risquerions tous de mourir à chaque instant !
- **état civil** : mode de vie de l'homme en société régie par des lois, donc un Etat
- **cf. ci-dessus, le contrat social** : comment les hommes sont-ils supposés quitter l'état de nature ? de manière volontaire, à travers un contrat, chez Hobbes : car on veut la sécurité !

Légal et légitime : ce qui est légal est ce qui est inscrit dans la loi ; ce qui est légitime est ce qui est en conformité avec le sentiment de justice, la morale, l'humanité.

Morale : ensembles des règles qui définissent ce qui est bien et mal à l'intérieur d'une société donnée ; ne correspondent pas toujours aux règles de droit (cf. l'homosexualité, l'adultère...). Sanctions mais soit religieuses, soit intérieures (sentiment de culpabilité), soit rejet social.

Positivisme juridique : conception légaliste du droit. Le droit positif est le seul qui ait de la valeur. Ce qui est légal est toujours légitime. La loi tient sa valeur et sa légitimité parce qu'elle vient de l'autorité qui a pouvoir en ce domaine. La loi est toujours juste, vous devez toujours obéir. Ici on renie l'idée même de droit naturel. Conception qui a été à la base des défenses des nazis à Nuremberg.

Les grands auteurs/ références :

1) Aristote, *Politiques* : si l'Etat (cité) est une réalité naturelle, c'est en tant que l'homme est un être naturellement sociable : il est fait pour vivre en société, il n'est pas humain s'il vit seul (citation : « l'homme est un animal politique »)

2) Hobbes, *Leviathan* :

- l'Etat est nécessaire, mais c'est un pis-aller, qui vient de la nature non sociable des hommes : il est institué volontairement, certes, mais cela, parce que nous voulons cesser de nous entretuer, parce que nous voulons survivre ; l'état de nature est en effet un état de guerre permanente de tous contre tous ; la liberté qu'on y trouve est certes absolue, mais c'est aussi la liberté la plus menacée qui soit, car c'est la liberté de prendre le risque de mourir à chaque instant
- l'Etat ce n'est pas vraiment « nous », mais il nous représente : il est tout entier dans les mains d'une seule personne qui a tous les pouvoirs (et nous, nous n'en avons donc aucun, même si nous l'avons choisie et voulue...) ; drôle de liberté quand même, donc !

3) L' expériences de Milgram : (souvent étudiées en 2^{nde} ou première ; vous pouvez la trouver sur utube ou dailymotion, cela dure 20 mn) : sous couvert d'obéissance à un supérieur, ou à la loi, on peut en arriver à commettre le mal. Généralisation : obéir à la loi ce n'est pas toujours légitime ! Il peut être plus légitime de désobéir quand la loi contredit l'humanité ! (cf. opposition droits naturel et droit positif)